

## Une plus grande sécurité pour les locataires albertains et albertaines

Le 27 mars 2020

---

Le gouvernement de l'Alberta offre une plus grande sécurité aux locataires résidentiels de l'Alberta pendant la pandémie de la COVID-19.

Cette mesure fait partie d'une enveloppe globale de 7,7 milliards de dollars d'aide directe et reportée destinée à alléger immédiatement la charge financière occasionnée par la crise et à apporter de la stabilité en cette période d'incertitude sans précédent.

Ces nouvelles mesures de protection signifient que :

- À partir de maintenant, les locataires ne peuvent pas être expulsés de leur logement pour non-paiement de leur loyer et/ou de leurs services publics d'ici le 1<sup>er</sup> mai.
- À partir de maintenant, les loyers n'augmenteront pas tant que l'état d'urgence en matière de santé publique de l'Alberta restera en vigueur.
- À partir du 1<sup>er</sup> avril, et pour les trois prochains mois, des frais de retard ne pourront pas être appliqués aux paiements de loyer en retard.
- À partir du 1<sup>er</sup> avril, et pendant que l'état d'urgence en matière de santé publique reste en vigueur, les propriétaires et les locataires devront travailler ensemble pour élaborer des conditions de paiement.

« Nous voulons être clairs : à partir d'aujourd'hui, personne ne sera expulsé immédiatement de son domicile pour non-paiement du loyer ou des services publics qu'ils doivent au propriétaire. De plus, les locataires ne seront pas confrontés à une pression financière croissante due à des augmentations de loyer ou à des frais pour paiement de loyer en retard. Nous nous attendons à ce que les propriétaires et les locataires travaillent ensemble pour mettre au point des conditions de paiement qui permettent aux uns et aux autres de respecter leurs obligations financières pendant

### Renseignements connexes

[Informations pour les Albertains](#) et les Albertaines  
(seulement en anglais)

[Suspending Eviction Enforcement \(PDF\)](#)  
(seulement en anglais)

[Rent Payment Plans \(PDF\)](#)  
(seulement en anglais)

### Demandes des médias

[Tricia Velthuizen](#)

587-982-4992

Attachée de presse, Service Alberta

que nous composons avec la crise de la COVID-19, et nous poursuivons l'élaboration de politiques de soutien aux locataires en cette période difficile. »

*Jason Kenney, premier ministre*

« Nous avons écouté les préoccupations financières des propriétaires et des locataires ; ces mesures protègent les Albertains et les Albertaines et leur donnent le temps de se remettre sur pied. Cette mesure offre un soulagement plus concret des pressions financières qui pèsent sur les Albertains et les Albertaines dans l'immédiat — elle s'ajoute au soutien d'urgence en raison de l'isolement, du report du paiement des factures de services publics et des prêts étudiants, du gel des taxes foncières pour l'éducation et du report des prêts hypothécaires d'ATB Financial. »

*Nate Glubish, ministre de Service Alberta*

## Conditions de paiement et procédure d'expulsion

Pendant que l'état d'urgence en matière de santé publique sévit en Alberta, les propriétaires doivent tenter de mettre au point des conditions de paiement avec les locataires qui ne sont pas en mesure de payer la totalité de leur loyer à temps. Le service de règlement des litiges en matière de location résidentielle (Residential Tenancy Dispute Resolution Service— RTDRS) ne traitera pas les requêtes pouvant mener à une expulsion pour non-paiement, sauf si un effort raisonnable a été fait pour établir des conditions de paiement.

## Augmentation des loyers

Jusqu'à ce que l'état d'urgence en matière de santé publique soit levé, les propriétaires n'ont pas le droit d'augmenter le loyer des propriétés résidentielles ou des emplacements de maisons mobiles, même si un avis d'augmentation a déjà été donné.

## Frais de retard

Jusqu'au 30 juin, les propriétaires ne pourront plus pénaliser les locataires qui paient leur loyer en retard en facturant des frais de retard, même si le contrat de location signé stipule qu'une pénalité de retard peut être appliquée. Les propriétaires ne pourront pas non plus percevoir rétroactivement des frais de retard pour cette période.

« En tant que fournisseurs de logements, nous appuyons pleinement nos dirigeants provinciaux. Ensemble, nous pouvons ainsi soutenir tous les locataires résidentiels de l'Alberta qui sont touchés par la COVID-19, en continuant de fournir le service essentiel d'un foyer sûr, sain et paisible. Nous pourrions traverser cette crise ensemble en faisant preuve de solidarité. »

*Sam Koliass, directeur général, Boardwalk*

« Le projet du gouvernement d’offrir une protection aux locataires incapables de payer leur loyer en raison de la pandémie COVID-19 représente pour moi un excellent pas en avant pour répondre à cette crise de santé publique. Aider les Albertains et les Albertaines en interdisant les expulsions le mois prochain et en demandant aux propriétaires de créer des conditions de paiement avec leurs locataires, permettront d’épargner de grandes souffrances et d’éviter une aggravation des conséquences de la pandémie. »

*Leif Gregersen, locataire*

## En bref

- Ces mesures de protection découlent de nouveaux arrêtés ministériels en vertu de la loi sur la location de logements et de la loi sur la location d’emplacements de maisons mobiles (*Residential Tenancies Act* et *Mobile Homes Sites Tenancies Act*).
- Les propriétaires ont toujours le droit de déposer des demandes et de recevoir des ordonnances de mise en possession si le motif de l’expulsion n’est pas lié au paiement d’un loyer et/ou de services publics (p. ex. des préoccupations en matière de sécurité, le locataire se livre à des activités criminelles).
- L’enveloppe de soutien budgétaire de 7,7 milliards de dollars comprend :
  - Le financement des soins de santé : 500 millions de dollars
  - Le soutien d’urgence en raison de l’isolement : 50 millions de dollars (paiement unique de 1 146 dollars)
  - Le financement des services sociaux et communautaires : 60 millions de dollars au total
    - Refuges pour adultes sans-abri : 25 millions de dollars
    - Refuges d’urgence pour femmes : 5 millions de dollars
    - Organismes communautaires : 30 millions de dollars
  - Le gel des taxes foncières sur l’éducation : 87 millions de dollars
  - Exonération des intérêts des prêts étudiants pendant six mois : 45 millions de dollars
  - Les normes du travail : 14 jours de congé avec protection d’emploi en cas d’auto-isolement
  - Prolongation de deux mois du permis de conduire, de l’immatriculation du véhicule et de la date d’expiration de la carte d’identité : jusqu’à 60 millions de dollars
  - Report des prêts étudiants de l’Alberta : 148 millions de dollars
  - Programme de report de 90 jours pour les services publics
  - Programme d’aide à la clientèle d’ATB Financial : total des prêts aux consommateurs et aux entreprises qui avaient droit à un report — 3,6 milliards de dollars à ce jour
  - Le gouvernement paiera 50 % des primes de la Commission des accidents du travail des petites et moyennes entreprises : 350 millions de dollars
  - Report de six mois de l’impôt foncier sur l’éducation pour les entreprises : 458 millions de dollars

- Le gouvernement défrayera pendant six mois la taxe de l'Alberta Energy Regulator qui vise l'industrie : 113 millions de dollars
- Report sans intérêt du paiement de l'impôt sur les sociétés au 31 août : 1,5 milliard de dollars
- Report du paiement des primes de la Commission des accidents du travail : 750 millions de dollars
- Prorogation de la durée des concessions pétrolières et gazières prolongeant d'un an la durée des accords miniers expirant en 2020
- Prolongation de deux mois du délai de dépôt des déclarations annuelles auprès de l'Alberta Corporate Registry : jusqu'à 6,3 millions de dollars
- Report de la taxe sur le tourisme pour les hôtels et autres fournisseurs d'hébergement jusqu'au 31 août : dégagera plus de 5 millions de dollars pour les employeurs

L'Alberta a adopté une réponse globale à la COVID-19 qui comprend des mesures visant à renforcer la distance sociale, le dépistage et les tests. Les mesures de soutien financier visent à aider les familles et les entreprises de l'Alberta.